

Tu es mineur-e isolé-e et tu as entre 15 ans et 18 ans ?

Tu as un extrait d'acte de naissance qui prouve ton âge ?

**Pourtant, pour vérifier ton âge, l'Etat peut exiger d'un médecin
qu'il te fasse un test osseux du poignet,
qu'il te regarde les parties génitales,
qu'il ausculte tes poils.**

**L'Etat peut aussi exiger
que la police se charge de vérifier ton âge par un interrogatoire.**

**En Ile-et-Vilaine, depuis 2005, cela a été pratiqué
sur plusieurs dizaines de jeunes mineur-e-s.**

Cela concerne qui ?

Les mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s.

A quoi ça sert ?

Si tu es déclaré-e mineur-e par l'Etat, tu ne pourras pas être expulsé-e de France
et le Conseil général d'Ile-et-Vilaine s'occupera de toi.

Mais, si tu es déclaré-e majeur-e, le Conseil général d'Ile-et-Vilaine refusera de s'occuper de toi.
Tu pourras alors être enfermé-e par la police et même expulsé-e de France.

Le Conseil général d'Ile-et-Vilaine a toujours agi comme cela ?

Non, que depuis 2010. Avant, il refusait de tenir compte des tests médicaux car il les jugeait
« inhumains et dégradants » (Président du Conseil général, *Libération*, 2008)

Pourquoi le Conseil général d'Ile-et-Vilaine a-t-il changé de politique ?

Parce qu'il y aurait de plus en plus de mineur-e-s étranger-e-s
et que cela coûterait trop cher au Conseil général.

Y en a tant que ça des mineur-e-s étranger-e-s en Ile-et-Vilaine ?

250 jeunes pour un département d'1 000 000 d'habitant-e-s.

***Donc, pour des raisons financières, le Conseil général d'Ile-et-Vilaine accepte que
quelques dizaines de mineur-e-s étranger-e-s subissent***

des « traitements inhumains et dégradants » (Président du conseil général, 2008) ?

Disons qu'il le tolère parce que ça l'arrange.

***Le nouveau ministre de l'intérieur qui dit que « les français ne se sentent plus chez eux »,
il doit bien l'aimer la nouvelle politique du Conseil général d'Ile-et-Vilaine, non ?***

Sans doute.

Le Conseil général d'Ile-et-Vilaine est bien de gauche ?

On le dit...

Un-e mineur-e étranger-e...
c'est d'abord un-e mineur-e ?...
ou c'est d'abord un-e étranger-e ?